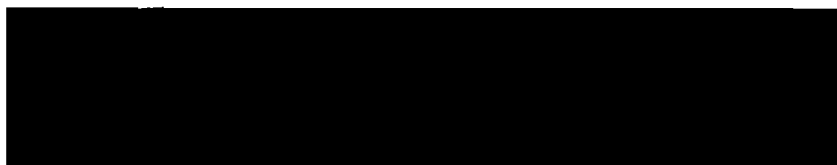


Revue critique de droit international privé



DIRECTEUR
Bertrand Ancel

RÉDACTEUR EN CHEF
Horatia Muir Watt

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Sabine Corneloup

DAJLOZ

SOMMAIRE DU N° 2-2013

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Franco FERRARI — Tendance insulariste et lex forisme malgré un droit uniforme de la vente.....323
- Christelle CHALAS — L'affaire *Ferrexpo* : baptême anglais pour l'effet réflexe des articles 22, 27 et 28 du règlement Bruxelles I359
- Cécile LEGROS — A propos de l'affaire du *Costa Concordia* : les méandres des sources applicables à la responsabilité civile contractuelle du transporteur de passagers par voie maritime. Qu'apporte le règlement « accidents maritimes » du 23 avril 2009 ?395
- Domenico DAMASCELLI — La « circulation » au sein de l'espace judiciaire européen des actes authentiques en matière successorale.....425

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Effets des jugements étrangers. — Convention franco-algérienne du 27 août 1964. — Contrôle des conditions de régularité d'une décision algérienne. — Office du juge. — 2°) *Nationalité*. — Action déclaratoire de nationalité française par filiation. — Nécessité d'une filiation établie pendant la minorité de l'enfant. — Article 20-1 du Code civil. — Caractère déclaratif des jugements supplétifs d'acte de mariage. — Conditions relatives aux Français originaires d'Algérie. — Article 32-1 du Code civil. — Mariage devant le *cadi*. — Mariage putatif. — Absence d'effet sur la transmission du statut civil de droit commun. — Cour de cassation (Civ. 1^{re}), 14 mars 2012, note Valérie Parisot, p. 433

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. — Article 13 et article 8. — Expulsion. — Circonstances locales particulières. — Guyane. — Recours. — Absence d'effet suspensif. — Régime dérogoaire. — Insuffisance des garanties procédurales. — Cour européenne des droits de l'homme (gr. ch.), 13 décembre 2012, note Fabienne Jault-Seseke, p. 448

III. — CONFLITS DE LOIS.

Successions. — Droit de prélèvement de l'héritier français. — Loi du 14 juillet 1819 relative à l'abolition du droit d'aubaine et de détraction, article 2. — Principe d'égalité. — Conformité (non). — Conseil constitutionnel — 5 août 2011, note Bertrand Ancel, p. 457

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Convention de Lugano du 16 septembre 1988. — Article 5.3. — Délit complexe. — Pratiques anti-concurrentielles. — Actes de concurrence déloyale. — Cour de cassation (Civ. 1^{re}), 1^{er} février 2012, note Valérie Pironon, p. 464

V. — UNION EUROPÉENNE.

Règlement (CE) n° 44/2001. — Action en contrefaçon d'un brevet européen. — Compétences spéciales et exclusives. — Article 6, point 1. — Pluralité de défendeurs. — Article 22, point 4. — Mise en cause de la validité du brevet. — Article 31. — Mesures provisoires ou conservatoires. — Cour de justice de l'Union européenne, 12 juillet 2012, aff. C-616/10, note Edouard Treppoz, p. 472

Règlement (CE) n° 44/2001. — Article 15, § 1, sous c). — Compétence en matière de contrats conclus par les consommateurs. — Limitation éventuelle de cette compétence aux contrats conclus à distance. — Cour de justice de l'Union européenne, 6 septembre 2012, note Anne Sinay-Cytermann, p. 487

Règlement Bruxelles I. — Article 5.3. — Compétences spéciales en matière délictuelle. — Action en constatation négative (*negative Feststellungsklage*). — Droit de l'auteur présumé d'un fait dommageable d'attirer la victime potentielle devant le tribunal du lieu où ce fait s'est prétendument produit ou risque de se produire afin de constater l'inexistence d'une responsabilité délictuelle. — Cour de justice de l'Union européenne, 25 octobre 2012, note Horatia Muir Watt, p. 501

Liberté de circulation. — Interdiction de sortie du territoire national. — Non-paiement d'une dette de droit privé. — Atteinte à la libre circulation. — Proportionnalité (non). — Protection des créanciers

par d'autres normes de l'UE. – Règlement Bruxelles I. – Cour de justice de l'Union européenne
4 octobre 2012, note Sabine Corneloup, p. 511

Directive 2002/74/CE du 23 septembre 2002. – Article 8 *bis*. – Directive 2008/94/CE, art. 9.
Travail. – Insolvabilité de l'employeur. – Garantie. – Institution compétente. – Détermination.
2°) **Contrat de travail.** – Procédure de licenciement. – Loi applicable. – Article 3, convention de
Rome du 19 juin 1980. – Choix partiel. – Choix différé. – Circonstances de la cause. – Cour de
cassation (Soc.), 4 décembre 2012, note David Jacotot, p. 518

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Faune. – *Flore.* – Décret n° 2013-181 du 27 février 2013 relatif à la mise en œuvre en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction du 3 mars 1973. – p. 530

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Blanchiment de capitaux. – *Financement du terrorisme.* – Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. – p. 533

Etrangers. – *Demande d'asile.* – Décret n° 2013-235 du 21 mars 2013 modifiant l'article R. 742-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. – p. 533

Etrangers. – *Mesures d'éloignement.* – *Obligation de motivation.* – Conseil d'Etat – Avis n° 36353 du 13 février 2013. – p. 534

III. — Union européenne.

IV. — Informations diverses.

Mariage. – *Célébration en France.* – *Certificat de coutume.* – Réponse du ministre, p. 535

Quatrième Partie. — Bibliographie.

- I. — **Livres.** – BERGÉ (Jean-Sylvestre), L'application du droit national, international et européen. Approche contextualisée des cas de pluralisme juridique mondial (Sabine Corneloup), p. 537. – DISTEFANO (Marcella), Interesse superiore del minore e sottrazione internazionale di minori (H. M. W.), p. 538. – ENNEKING (Liesbeth F. H.), Foreign Direct Liability and Beyond. Exploring the role of tort law in promoting international corporate social responsibility and accountability (Sabine Corneloup), p. 539. – JOUANNET (Emmanuelle), Le droit international (H. M. W.), p. 540. – McCLEAN (David) et RUIZ ABOU-NIGM (Veronica), Morris, The Conflict of Laws (H. M. W.), p. 541. – MONATERI (Pier Giuseppe), Geopolitico del diritto (H. M. W.), p. 541. – SCAFFIDI RUNCHELLA (Livio), Il riconoscimento delle unioni *same sex* nel diritto internazionale privato (H. M. W.), p. 542. – TRACHTMAN (Joel P.), The future of international law. Global Government (H. M. W.), p. 543. – VILLATA (Francesca), L'attuazione degli accordi di scelta del foro nel regolamento Bruxelles I (H. M. W.), p. 544.